



Développer et renforcer les aides financières, faciliter l'accès aux droits en renforçant l'accompagnement des jeunes en situation de précarité pour améliorer leur quotidien

- ✧ Revoir le règlement du **Fonds d'aide aux jeunes** (FAJ) pour faciliter l'accès aux 18-25 ans : secours temporaire, aides destinées à la réalisation d'un projet d'insertion, des frais annexes à la formation...
- ✧ En lien avec les **projets sociaux de territoire des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion, construire des actions collectives en direction des jeunes et des professionnels** (ex: ateliers budget, économies d'énergie, bien manger...)
- ✧ **Le soutien aux étudiants** à travers notamment les bourses d'étude et de mobilité internationale...